

République Française

*Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES*

Délibération de la Caisse des Ecoles de la Commune de Mareil en France

SEANCE DU 4 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de votants : 4

Date de Convocation : 27/03/2025

Date d’Affichage de la délibération : 10/04/2025

Date d’Envoi de la délibération en sous-préfecture : 10/04/2025

L’An **deux mille vingt-cinq**, le **quatre** du mois d’avril à 18h00, le Conseil d’Administration de la Caisse des Ecoles dûment convoquée, s’est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal ROMAND.

Présents : Chantal ROMAND, Erick CORINTHE, CAMPIN Joëlle, MICHALON Julie, HABILLON Emilie

Absent : Florent SCHMITT

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget CDE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l’article L 2222-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 21 DECEMBRE 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Caisse des écoles ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ; Considérant que Madame le Maire, Présidente de la Caisse des écoles, n’a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Caisse des écoles

La Caisse des Ecoles, après que la Présidente ait quitté la salle, et que Monsieur CORINTHE ait présenté le compte administratif, approuvé, à l'unanimité, le CFU 2024 dont les résultats sont les suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	9 005,19	9 005,19
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	9 005,19	9 005,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	12 400,00	12 400,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	6 944,51	6 944,51
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	2 060,68	2 060,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	3 394,81	3 394,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	5 455,49	5 455,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	5 455,49	5 455,49

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 2 060.68 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 3 394.81 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 5 455.49 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E 0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H 5 455.49 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0.00 €

2) H Report en fonctionnement R 002

5

455.49 €

DEFICIT REPORTE D 002

0.00 €

Objet de la délibération : Vote du budget primitif - Caisse des écoles 2025

Le conseil d'administration,
Après avoir entendu l'exposé d'où il résulte :

Que les dépenses prévues au budget primitif de l'année 2025 s'élèvent à :

▪ Dépenses d'investissement	néant
▪ Dépenses de fonctionnement	14 000.00 €
▪ Déficit reporté	0.00 €
▪ Total des dépenses	14 000.00 €

Ces dépenses seront couvertes par les ressources suivantes :

▪ Recettes d'investissement	néant
▪ Recettes de fonctionnement	8 544.51€
▪ Excédent reporté	5 455.49€
▪ Total des recettes	14 000.00€

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux de la Caisse des Ecoles,

Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2025.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire

Chantal ROMAND